



## Conditions Générales de Vente à partir de septembre 2022 SAS Siho

### Conditions générales et particulières de location

LOCATION /RÉSERVATION : La location est nominative et personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers. Le signataire du contrat de réservation doit être majeur, il sera alors responsable du matériel confié. Toute location génère des frais de dossier de 9€ non remboursables. La demande de réservation doit être accompagnée d'un acompte d'un montant de 30% du coût de location + assurance annulation facultative. L'acompte sera déduit du solde du séjour qui est dû 35 jours avant l'arrivée. La réservation sera définitive à réception de l'acompte et à réception du message d'acceptation par la résidence. La décision d'accepter la réservation dépend de la résidence uniquement, cet accord peut être annulé à tout moment en cas de non-respect du règlement intérieur de la résidence et sans aucun remboursement possible.

Les maisons sont fournies avec les couettes, oreillers, draps, housses de couettes pour chaque lit, 2 serviettes de toilette par personne et un tapis de bain. Les éponges, torchons et linge de table ne sont pas fournis, néanmoins si des voyageurs ont laissé des produits de ce type dans la maison nous les laisserons tant qu'ils sont dans un état correct.

Les arrivées se font entre 16 heures et 18 heures. Pour toute arrivée après 18h, veuillez nous prévenir avant 17 h pour connaître les modalités d'entrée dans le logement. En l'absence de message, la maison devient vacante 24h après la date d'arrivée mentionnée au contrat. Les départs sont possibles dès 8 heures et impérativement avant 10 heures. Pour un départ avant 8h voir à l'accueil pour les modalités. Une arrivée anticipée ou un départ tardif est possible (+/- 2 heures) sous réserve de nos disponibilités avec un supplément de 30€. En cas de départ après 10h sans accord préalable une charge de 50€ sera due.

CAUTION : À l'arrivée, un dépôt de caution de 500€ vous sera demandé via vos numéros de carte bancaire ou directement sur le TPE. Ce dépôt de caution constitue notre garantie pour le respect de l'installation locative qui vous est confiée, l'état de propreté dans lequel vous nous rendrez le logement à votre départ, le respect de la consigne de ne pas fumer à l'intérieur des locations, le respect du règlement intérieur (nuisances sonores notamment) et le respect des infrastructures de la résidence. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité et pourra être encaissée pour faire face aux frais de remise en état de la location au besoin. La caution par pré-autorisation CB sera détruite dans les 48 heures suivant votre départ après vérification du logement par nos équipes.

Les maisons sont louées et assurées pour un nombre de personnes déterminées. Toute déclaration inexacte lors de la réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises à la résidence. Un bébé de plus de 24 mois ou un enfant compte pour une personne.

Les maisons sont NON-FUMEUR. Application du décret no 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés. Nous nous réservons le droit d'adresser un supplément de 500 € à tout client ayant fumé dans la maison et lui refuser l'accès à l'avenir.

**Le rangement de la maison en fin de séjour est à la charge du locataire** : Nous vous demandons de mettre les draps au pied des lits et les serviettes dans la salle de bain. NE PAS enlever les alèses et les sous-taies d'oreillers de protection. (Nettoyés séparément). Essuyer les surfaces de la cuisine, laisser la vaisselle propre et rangée, laisser le mobilier de jardin propre et ordonné, déposer vos sacs poubelles dans le local prévu à cet effet. Ne laisser aucune denrée alimentaire dans les locations.

Après votre départ, les membres de notre équipe de nettoyage vérifieront le bon état général de la location et donneront leur accord quant à la destruction de votre caution, si ces consignes ne sont pas respectées, le coût du forfait ménage renforcé + 40€ vous sera demandé.

Si vous ne souhaitez pas faire ce rangement, dites-le-nous à la réservation, on peut s'en charger moyennant un supplément. Ce forfait doit être demandé plus de 3 jours avant votre départ pour nous permettre d'établir les plannings, sinon le tarif majoré de 40€ sera applicable.

Maison 4 personnes : 55€      Maison 6 personnes : 69€      Maison 8 personnes : 89€

L'option "ménage renforcé" n'inclut pas le lavage et la remise en place de la vaisselle ni le vidage des poubelles. À votre départ, si ces consignes ne sont pas respectées, le coût du forfait ménage sera majoré de 40€.

**ANIMAUX** : Les animaux de compagnie acceptés (tarif : 7 euros/jour) sont tenus en laisse dans les allées, se tiennent dans le jardin affecté à la location de leur propriétaire et ne restent pas seuls dans les maisons en l'absence de leurs maîtres. Nous comptons sur vous pour bien ramasser les poils dans la maison tout au long de votre séjour ainsi que les déjections au fur et à mesure. Nous ne pouvons pas vous proposer un ménage renforcé en présence d'un animal. L'intervention nettoyage des poils dans la maison ou déjections dans le jardin, le cas échéant, sera facturée 200€.

**VÉHICULE** : un seul véhicule est prévu par locatif. Tout véhicule supplémentaire devra être stationné en dehors de nos parkings. Camions, camping-cars et fourgons sont interdits dans nos parkings. Les remorques sont considérées comme un véhicule supplémentaire et ne stationnent pas dans le parc aux abords des maisons.

**TAXE DE SÉJOUR** : La taxe de séjour est encaissée par la SAS Siho, qui se charge de la re verser à la commune, au régisseur de la taxe de séjour. La taxe de séjour ne doit pas être incluse dans le tarif de la nuitée ou de la location. Son montant est déterminé par personne majeure et par nuitée. Le tarif est en 2022 : 1.32€ par adulte par jour, ce montant sera indiqué sur les documents de voyage envoyés lors du règlement de la totalité de votre séjour, la taxe est payable en fin de séjour, le plus souvent en déduction de votre caution.

**PAIEMENT DU SOLDE DE SÉJOUR** : Le solde du séjour est intégralement payable 35 jours avant l'arrivée, sans aucun rappel de notre part, faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte conservé. Aucune réduction ni remboursement ne sera consenti dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Pour toute réservation passée moins de 35 jours avant l'arrivée : l'intégralité du montant du séjour sera exigée.

La caution que vous déposerez à l'arrivée dans la résidence sera aussi notre garantie du bon respect des lieux. Son non-respect pourra entraîner l'interruption du séjour, sans aucun remboursement.

**CONDITIONS D'ANNULATION/MODIFICATION** : Pour toute annulation ou modification, nous vous demandons une confirmation écrite permettant d'accuser réception. La date de réception de cette confirmation écrite déterminera la date effective de l'annulation. Vous pouvez souscrire une assurance

annulation à la réservation pour vous rembourser les frais d'annulation sous certaines conditions.  
(Documentation disponible sur demande)

Conditions générales d'annulation ou modification :

- En cas d'annulation ou modification 30 jours et plus avant le début du séjour : le montant des frais de dossier, de l'assurance éventuellement souscrite seront retenus ainsi qu'une indemnité forfaitaire de : 30 €
- En cas d'annulation ou modification entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour : 25% du montant total
- En cas d'annulation ou modification entre 14 jours et 3 jours avant le début du séjour : 50% du montant total
- En cas d'annulation ou modification moins de 3 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation le jour de l'arrivée : 100% du montant total
- Tout séjour interrompu ou abrégé, quelle qu'en soit la raison, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Pour toute annulation ou modification ayant un lien avec la Covid-19, affectant un participant au séjour et ayant un impact sur la période totale du séjour, 100% du montant réglé de l'hébergement et des prestations seront remboursés hors frais de dossier, dans les cas suivants :

- Restriction de déplacements (Provenance ou Destination)
- Fermeture des frontières (traversées par le client entre son lieu de résidence et son lieu de séjour)
- Interdiction de se rendre sur le lieu de vacances
- Limitation des déplacements (radius 100 Km)
- Confinement national, régional, départemental ou communal

Les prix sont indiqués en euros et toute taxe comprise, ils intègrent donc la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur à la date de la réservation sur le site. Toute modification ultérieure du taux de TVA en vigueur ou toute création de nouvelles taxes sur les prestations figurant dans nos sites Internet, survenues entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation, entrainera de plein droit une modification du prix TTC. Ils sont établis en fonction des conditions économiques à la date de l'élaboration de la brochure En cas de modification significative (supérieure à 5 %) de l'une et/ou l'autre de ces données, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente. Les prix et tarifs sont confirmés par nos soins au moment de la réservation. Il appartient au client d'apprécier avant l'inscription si le prix lui convient. SAS Siho ne pourra être liée par l'affichage d'un prix erroné et manifestement dérisoire, quelle qu'en soit la raison (bug informatique, erreur manuelle, erreur technique). Dans ce cas, le locataire sera informé dans les meilleurs délais et la réservation sera annulée.

Nos prix ne comprennent pas la taxe de séjour qui est collectée pour le compte des municipalités l'appliquant et dont le montant est déterminé par personne et par jour et est variable selon les destinations ; elle est à acquitter directement sur place.

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire ou de tout autre mode de paiement et la validation finale de la réservation vaudront preuve de l'intégralité de ladite réservation, conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, codifiées aux articles 1316-1 et suivants du Code Civil.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site.

Toute modification de la part du locataire (dates, prestation, nombre de personnes...) constitue une annulation suivie d'une nouvelle réservation.

Le locataire peut céder son contrat (hors contrat d'assurance) selon les conditions définies à l'article R.211-7 du Code de Tourisme. Conformément à ce même article, le locataire informera la SAS Siho de sa décision de céder son contrat au plus tard 7 jours avant le début de son séjour et uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception.

Sauf spécifications contraires, les prix s'entendent : pour les locations : par logement.

PROMOTIONS : Les promotions et réductions ne sont en aucun cas rétroactives.

Les éventuelles promotions ne sont valables que dans la mesure où un seul et même logement est occupé durant tout le séjour par les mêmes personnes.

RESPONSABILITE : La responsabilité de la résidence LE PARC DES MIMOSAS ne pourra être engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou par suite d'un séjour. Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par une assurance, une attestation pourra être demandée à l'arrivée. Il vous est rappelé que l'accès aux infrastructures de la résidence reste sous l'entière responsabilité des parents ou des tuteurs. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui des Sables d'Olonne.

DÉTÉRIORATION DU MATÉRIEL : **le locataire est tenu de contrôler dès son arrivée et de signaler dans les 24 heures toute anomalie ou dégradation du matériel** (cassé, manque, fissure...). Toute anomalie qui n'aurait pas fait l'objet d'une signalisation le jour de l'arrivée, sera réputée imputable au locataire. En cas de détérioration du matériel, le locataire s'engage à le signaler à la réception. Il vous sera demandé de payer le coût du remplacement au réel. Ne pas remplacer d'objets, vaisselles etc. par d'autres semblables afin que les équipements soient assortis. Tarifs disponibles à l'accueil sur demande.

BARBECUE INTERDIT (flamme interdite sur le parc) : Seules les planchas électriques sont acceptées. Vous pouvez en réserver lors de la réservation dans la limite des stocks.

Planchas, raclettes, crêpe party, lit bébés et chaises hautes sont disponibles en supplément et doivent être rendus nettoyés avant votre départ.

: S.A.S Siho, Parc des Mimosas, Rue de la Charraud Courte,

85330 NOIRMOUTIER, ou par mail : [parcdesmimosas@gmail.com](mailto:parcdesmimosas@gmail.com)